



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE  
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 OCTOBRE 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le mardi 07 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 6<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Présents :** VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> adjoint) – OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> adjoint) – RENIER Renaud (3<sup>ème</sup> adjoint) – MARCIN Dany (4<sup>ème</sup> adjoint) – RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> adjoint) – EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> adjoint) – RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> adjoint) – HATILIP ROCH Achille (8<sup>ème</sup> adjoint) – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude (Départ à 22 heures) – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – SAINT-VAL Marie-Agnès – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie - FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick - LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence.....(28)

**Représenté :** LIBER Jean-Luc (ayant donné procuration à Monsieur FAUSTA Jimmy).....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été, conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION N°19**  
**MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'INTÉRÊT PUBLIC : ACQUISITION D'UN**  
**TERRAIN PAR LA COMMUNE SIS AU CARBET**

*Le Conseil Municipal,*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2014 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trois-Rivières approuvé le 23 août 2006 ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 03 mars 2008 ;
- **Considérant que** la commune pour poursuivre sa politique d'animation sociale et d'aménagement des équipements de proximité dans les quartiers, a manifesté sa volonté d'acquérir une parcelle de terre sise au Carbet en partie constructible et contigüe à la maison de quartier s'y trouvant ;
- **Considérant que** Madame HERRISSON-LANGLOIS a donné son accord à la Commune pour la cession de la dite parcelle de terre dont elle est propriétaire ;
- Vu la lettre en date du 10 septembre 2014 par laquelle Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Guadeloupe a adressé à la Commune, le rapport d'évaluation du bien à acquérir ;

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

**SE PRONONCE** favorablement à l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée sous la référence AV 1607, libre d'occupation appartenant à madame HERRISSON-LANGLOIS au prix de trente

euros (30€) par m<sup>2</sup> pour une surface d'environ 6 077 m<sup>2</sup> soit un prix total d'environ Cent quatre vingt deux mille trois cent un euros (182 301 €).

**CHARGE** Madame le Maire de signer en cas de besoin la promesse de vente, sinon l'acte authentique à intervenir et lui donner tous autres pouvoirs relevant de la compétence de l'assemblée pour mener à bien ce dossier.

**DIT** que les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées sur les prochains crédits budgétaires.

**CHARGE** Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Madame la Préfète de la Région Guadeloupe.

*Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

***Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...***

